### FORMULAIRE DELEGUES DES CLUBS - comité



# **COMITÉ: VAL DE MARNE**

Adresse 9 avenue la Fontaine 94500 Champigny sur Marne

Email: judo94@orange.fr

# FICHE D'APPEL À CANDIDATURE INDIVIDUELLE OLYMPIADE 2024 - 2028

### **ELECTION DES DELEGUES DES CLUBS**

#### **CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Art. 9 des statuts de comité, Art. 15 des statuts fédéraux et Art. 5 du règlement intérieur fédéral Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts fédéraux et de l'article 5 du règlement intérieur fédéral, l'assemblée générale qui procède à l'élection du comité directeur du comité désigne pour la durée de l'olympiade les quatre (4) délégués des clubs de son ressort territorial dont au moins une personne de chaque sexe.

Elle établit leur liste par ordre décroissant des voix obtenues.

Le président du comité est également élu premier délégué des clubs lors de son élection.

Tout candidat à la délégation doit respecter les conditions suivantes :

- être licencié dans un club affilié dans le ressort du comité concerné :
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- être mandaté à cet effet par le comité directeur de l'association auprès de laquelle il est licencié;
- être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;
- ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées au sein de la fédération et de ses organismes territoriaux délégataires.

Les deux premiers délégués des clubs, dont le président du comité, siègent à l'assemblée générale fédérale avec voix délibérative. En cas d'absence, ils peuvent être remplacés par tout délégué valablement élu.

Les quatre délégués sont membres de l'assemblée générale de ligue avec voix délibérative.

Les quatre déléqués participent avec voix consultative aux réunions du comité directeur du comité.

#### **INCOMPATIBILITE**

Les membres du conseil d'administration fédéral ne peuvent siéger comme délibérants à l'assemblée générale fédérale.

Les délégués des clubs, à l'exception du président de l'organisme de proximité, doivent être issus d'associations affiliées différentes.

#### **INDICATIONS**

NOMBRE TOTAL	3	
DE DELEGUES DES CLUBS A ELIF	₹E	(Hors Président)

# FORMULAIRE DELEGUES DES CLUBS - comité

### **IDENTITE - FONCTION**

CANDIDAT(E)			
NOM Sexe Sexe			
Adresse			
Code postalVille			
Date/lieu de naissance			
Profession			
① portable Email-@			
$N^o$ de licence de la saison en cours			
Club d'appartenance			
Grade Date d'obtention du grade			
FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS			
Niveau Fédération			
Niveau Région			
Niveau Département			
Niveau Club			
FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS			
Niveau Fédération			
Niveau Région			
Niveau Département			
Niveau Club			
Niveau Club			
<u>autres fonctions dans le mouvement sportif, associatif et autres</u>			
ATTESTATION - cocher les réponses correspondantes			
Le (la) soussigné(e)certifie :			
<ul> <li>être licencié dans un club affilié du ressort du comité concerné;</li> <li>ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal;</li> </ul>			
The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de droit de vote ou d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de d'engibilité en verta de l'article for 20 du code penal ;      The pas raine robjet d'une interdiction de d'engibilité en verta de l'engibilité en verta de l'			
🗖 être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;			
ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées au sein de la fédération et d			
ses organismes territoriaux délégataires.			
Fait àSignature			

### **FORMULAIRE DELEGUES DES CLUBS – comité**

### A compléter par le Comité

## **DEPÔT DE CANDIDATURE**

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des statuts de Comité.

Elle doit parvenir 40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE 13 AVRIL 2024

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :
Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt délivré sur place à l'adresse suivante :
Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

### Partie réservée au Comité

Candidature e	enregis	strée le		
reçue par :		lettre recommandée avec accusé de réception		
		déposée au comité contre récépissé		
Visa de récep	tion er	n qualité de	Signature	